

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION INTERPRÉTER UNE ŒUVRE DE MUSIQUES ACTUELLES

COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
<i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales</i>	<i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C1. Arranger une œuvre de musiques actuelles en vue de son interprétation et en utilisant les outils de musique assistée par ordinateur (MAO) et ses connaissances en culture et théorie musicale</p>	<p>Les compétences du candidat sont évaluées par 2 épreuves individuelles :</p> <p>Épreuve 1. Un test de connaissances écrit permet d'évaluer les compétences du candidat en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - culture musicale - théorie musicale - utilisation des outils de MAO - écriture d'une fiche technique <p>Ce test se divise en deux parties, qui comprennent un commentaire libre et une résolution de problème, et basées sur des écoutes d'extraits musicaux, d'études de portées musicales et de cas fictifs.</p> <p>Épreuve 2. Une mise en situation professionnelle devant un jury permet d'évaluer les compétences du candidat en :</p>	<p>E1. Le candidat situe historiquement, esthétiquement et sociologiquement les œuvres de musiques actuelles proposées et en commente l'instrumentation.</p> <p>E2. Le candidat effectue une transcription mélodique et harmonique conforme à l'extrait musical donné.</p> <p>E3. Le candidat reconnaît les accords, les intervalles, les progressions harmoniques, les mélodies et les signatures rythmique d'après l'extrait musical donné.</p> <p>E4. Le candidat reconnaît, nomme et transcrit des tonalités, des gammes, à partir de portées.</p> <p>E5. Le candidat effectue une analyse harmonique (il reconnaît la nature et la fonction des accords dans l'harmonie tonale et transcrit la syntaxe harmonique d'une partition).</p> <p>E6. Le candidat démontre la bonne utilisation des outils de MAO. Il reproduit, réarrange, transforme et séquence des extraits d'œuvres de musiques actuelles selon les consignes et contraintes qui lui sont données.</p>
<p>C2. Préparer l'interprétation d'une œuvre de musiques actuelles en repiquant dans un extrait musical la partie correspondant à son instrument et en déchiffrant une partition</p>	<ul style="list-style-type: none"> - repiquage d'une partie instrumentale et/ou vocale et déchiffrage d'une partition : le candidat écoute un extrait musical, repique sa partie instrumentale et/ou vocale et l'interprète et le candidat déchiffre une partition et interprète la partie instrumentale et/ou vocale qui le concerne. 	<p>E7. Le candidat interprète sa partie instrumentale conformément au morceau entendu.</p> <p>E8. Le candidat interprète sa partie instrumentale conformément à la partition lue.</p>

COMPÉTENCES (suite)	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION (suite)	
	Modalités d'évaluation (suite)	Critères d'évaluation (suite)
C3. Écrire une partition de musiques actuelles pour indiquer à d'autres musiciens les éléments nécessaires à son interprétation en utilisant les signes et les codes de la notation musicale	<ul style="list-style-type: none"> - écriture d'une partition : le candidat écrit la partition d'une œuvre musicale de son choix pour l'interpréter avec d'autres musiciens - communication orale avec l'équipe technique pour indiquer ses besoins en réglages sonores : le candidat explique ses besoins en réglages sonores à un technicien pour interpréter une œuvre musicale - réglage de son propre matériel d'amplification et de traitement du son pour contribuer à l'équilibre sonore des instruments : le candidat effectue les réglages de son propre matériel pour l'interprétation d'une œuvre musicale - prévention des risques auditifs et musculosquelettiques : le candidat effectue les réglages de son instrument, de son environnement scénique et de son matériel d'amplification et de traitement du son pour interpréter une œuvre musicale - utilisation de sa technique instrumentale et/ou vocale pour interpréter une œuvre de musiques actuelles : le candidat interprète deux œuvres musicales, l'une de son choix et une autre qui lui est imposée 	E9. Le candidat écrit une partition comprenant au minimum un leadsheet (ligne mélodique avec chiffrage d'accords, ligne harmonique, signes et codes correspondants à la structure du morceau) avec pattern de batterie ou repères rythmique pour ses partenaires de jeu.
C4. Rédiger une fiche technique pour indiquer à l'équipe technique les éléments nécessaires au bon déroulement de la répétition et du spectacle en utilisant le lexique technique du spectacle		E10. Le candidat rédige une fiche technique respectant les consignes et contraintes imposées. La fiche technique comprend au moins : <ul style="list-style-type: none"> - un plan de scène permettant de situer géographiquement les musiciens et le matériel nécessaire sur un plateau. - un tableau de patch permettant le raccordement à la console de diffusion du matériel de scène. - une liste du backline utilisé comprenant les instruments, les amplis et tout autre matériel nécessaire au bon déroulement du concert (tels que pupitres, pieds de micros, stands, retours, etc.).
C5. Communiquer oralement avec l'équipe technique pour indiquer ses besoins en réglages sonores en utilisant le lexique technique du spectacle		E11. Le candidat argumente, en utilisant le lexique adapté, le choix des réglages complémentaires nécessaires à l'équilibre sonore pour interpréter l'œuvre de musiques actuelles choisie (volume global ; équilibre entre les différents instruments ; risques de larsens ; équilibre entre les aigus, les médiums et les graves).
C6. Régler son propre matériel d'amplification et de traitement du son pour contribuer à l'équilibre sonore des instruments en utilisant ses connaissances du matériel et ses capacités d'écoute		Un échange oral avec le jury est prévu à la fin de la mise en situation professionnelle

COMPÉTENCES (fin)	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION (fin)	
	Modalités d'évaluation (fin)	Critères d'évaluation (fin)
<p>C7. Prévenir les risques auditifs et musculosquelettiques liés à sa pratique instrumentale et/ou vocale pour assurer son intégrité physique sur le long terme, en appliquant ses connaissances en réglementation sonore et en physiologie, anatomie et posture à sa pratique</p>		<p>E13. Le candidat utilise son instrument ou sa voix de manière à conserver tout au long de son interprétation une posture et des gestes qui n'entravent pas sa pratique et n'induisent pas de risques physiques.</p> <p>E14. Le candidat règle le volume sonore et prévient d'éventuels larsens afin d'éviter toute surexposition sonore.</p>
<p>C8. Interpréter, en tant que musicien side et lead, une œuvre de musiques actuelles en utilisant sa technique instrumentale et/ou vocale</p>		<p>E15. Le candidat accorde son instrument.</p> <p>E16. Le candidat choisit une œuvre de musiques actuelles adaptée à son niveau de maîtrise instrumentale et l'interprète. Son interprétation respecte les critères suivants : justesse, rythme, fluidité, geste, respect des codes esthétiques, appropriation de l'œuvre. Il donne également les informations nécessaires à son interprétation par ses partenaires de jeu.</p> <p>E17. La technique instrumentale du candidat (justesse, rythme, fluidité, geste, respect des codes esthétiques) est suffisante pour interpréter l'œuvre de musiques actuelles qui lui est imposée. Son interprétation respecte les contraintes et les consignes qui lui sont données.</p>